

MENSUALITES POUR LE CONTRAT LEGUMES

Penser à dater les chèques et à les libeller à l'ordre de l'EARL des Petites Noues.

Attention : une adhésion annuelle et **minimale** de 5 Euros à AMAP'PORTE est nécessaire pour souscrire un contrat-produit (chèque à établir à l'ordre de AMAP'PORTE) en plus des chèques produits. **MERCI** .

Attention !

- **Changement de tarifs** pour les paniers « légumes » : **16,19 € le petit panier** et **22,14 € le grand panier**
Pour le règlement, Damien a lissé la somme totale sur les 5 mois afin de faciliter sa comptabilité.
Pour les Amapiens qui optent pour le paiement par virement, Merci de demander le RIB à la Référente Légumes (coordonnées sur le contrat, en bas de page).
- **Ce contrat court de Décembre 2018 à fin avril 2019 (soit 21 paniers)** car Damien arrête sa production pour les AMAP fin avril 2019; Les nouveaux producteurs **Arnaud Chauviré et Sophie Chanteloup prendront le relais et nous vous informerons de leur fonctionnement et de la date de démarrage dans les prochains mois.**

Formule d'engagement sur 5 mois (du 1er décembre 2018 au 30 avril 2019)

MOIS	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Date de distribution	07/14 /21/ 28	04/11/18/25	01/08/15/22	01/08/15/22/29	05/12/19/26
Panier à 16 €	68	68	68	68	68
Panier à 22,22 €	93	93	93	93	93